

Suite aux travaux de la CLECT : Propositions exprimées par le Conseil Municipal de VIELLA lors de la réunion du Lundi 15 Mai 2023 de la position de notre commune :

### **Scolaire et péri-scolaire :**

- Le constat est fait qu'actuellement les charges ne sont pas réparties équitablement pour l'ensemble des communes.
- Des différences très importantes sont constatées entre les communes puisque la participation la plus basse est de 3 € / habitant alors que la plus élevée est de 139 € / habitant,
- 2 paramètres devraient être pris en compte :
- La population de chaque commune pour 70 à 75 %
- Le nombre d'enfants de 0 à 14 ans par commune pour 25 à 30 %
- *Certains élus souhaiteraient un calcul au nombre d'enfants par commune et une révision annuelle.*

### **Voirie :**

- Comme pour le scolaire, on constate des disparités très importantes entre les communes, de 1.362,11 € à 3.597,14 € / Km
- Le critère de la dépense au kilomètre doit être conservé,
- La voirie urbaine comme les places traversantes doivent rester dans l'intérêt communautaire,
- Les places où il n'y a pas de circulation de véhicules peuvent exclues,
- Les ponts font partie intégrante de la voirie, ils doivent rester d'intérêt communautaire,
- Le programme annuel de voirie de la CCAA devrait être établi par un collège "d'experts indépendants" qui définirait les urgences à traiter et proposerait le programme annuel sur l'ensemble du territoire de la CCAA,
- Certaines voiries devraient être traitées à minima, lorsqu'un monocouche suffit, il n'est pas nécessaire de faire du bicouche,

### **C.V.A.E. ou Ex Taxe Professionnelle :**

- Lors de la mise en place des communautés de communes, le développement économique devait apporter des ressources nouvelles par la T.P.
- On constate un déficit de ressources important de près de 150 000 € chaque année,

- Le constat est fait que depuis la création des 2 communautés de communes et la fusion en 2013, il y a eu création, déplacement à l'extérieur du territoire, déplacement dans le périmètre de la CCAA ou fermetures d'entreprises,
- Un nouveau calcul des recettes par communes devrait permettre de réviser de façon équitable les attributions de compensation de chacune des communes,
- Lorsque la CCAA finance la création d'une zone d'activité sur son territoire, toutes les communes participent au financement, le produit de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties devrait revenir à la CCAA et non à la commune.

## **Taux des TH, TFB, TFNB :**

- Actuellement on constate des disparités importantes sur les taux appliqués dans les diverses communes de la CCAA,
- Pourrait-on envisager une harmonisation des taux pour l'ensemble des communes ?
- Pour augmenter ses recettes sans solliciter les communes, la CCAA peut également augmenter les taux appliqués pour les diverses taxes.

## **Nouvelles compétences :**

- Une réflexion concernant les compétences exercées par la CCAA qui n'ont pas fait l'objet d'un transfert de compétence devra être menée,
- Avant de décider d'exercer de nouvelles compétences, il faudra s'interroger très sérieusement sur leur coût ainsi que sur le montant de la participation de chaque commune.

**Le Conseil Municipal de VIELLA souhaite alerter les membres de la CLECT pour indiquer que le budget de la commune ne supportera pas une augmentation importante de notre contribution à l'avenir.**